

Sémir Badir

LE CONCRET ET L'ABSTRAIT  
DANS LA PHONOLOGIE ET DANS LA PHONETIQUE  
DE SAUSSURE

*à la mémoire de Claudine Normand*

**Abstract:** Since *concrete* and *abstract* are opposite concepts alternately appraised by Saussure, we must find a way not to derive uncertain conclusions by some hesitation or, even worse, some contradiction in his thoughts. If we make an internal analysis, we can see that there are two approaches connecting a concrete element to an abstract form: one for phonology, and another for phonetics. A broader exegesis, which will refer to Comte and Hegel, will allow us to specify the epistemological stake in the differentiation of these two conceptual paths.

**Keywords:** Abstract, concrete, phonetics, phonology, semiology.

*1. Préambule herméneutique*

Dû à l'état exceptionnel dans lequel s'est effectuée la réception des textes de Saussure, à savoir dans un désordre apparent au moins en ce qui concerne l'établissement de leur chronologie et sans qu'aucune œuvre publiée du vivant de l'auteur ne puisse servir de base, il importe de se montrer particulièrement vigilant dans l'interprétation et dans l'exégèse des concepts théoriques. Ces concepts ont été jugés dignes de la plus grande considération, et pourtant les commentateurs en arrivent souvent à la conclusion, sur base des manuscrits et du *Cours de linguistique générale*, que l'usage des concepts, parmi les plus essentiels dans la pensée saussurienne, est hésitant et entraîne une confusion théorique, voire carrément une contradiction théorique<sup>1</sup> – ou bien ils renoncent à toute conclusion, ce qui revient

---

<sup>1</sup> Par exemple, chez Michel Arrivé, que je cite ici parce que son commentaire est, par ailleurs, souvent pénétrant et ne saurait faire l'objet d'aucun dédain: «Je ne suis pas de ceux – il y en a – qui récuse totalement l'existence de contradictions dans la pensée de Saussure. Il y a des contra-

à peu près au même. De fait, malgré la grande attention pratiquée pendant la lecture des textes, on prête trop peu de crédit à Saussure. Sans doute les manuscrits témoignent-ils avant tout d'une recherche, d'une pensée en mouvement, susceptible de déplacer les concepts employés dans des directions différentes. Il n'en reste pas moins que, dans une configuration donnée, il y a tout lieu de supposer que Saussure sait ce qu'il écrit, et qu'il n'écrit pas dans un état de confusion tel que sa pensée ne puisse être raisonnée. Aussi je tiens pour ma part toute analyse qui conclut à une « confusion théorique », à une « complexité vertigineuse » ou à un « balancement terminologique » (tel terme pouvant signifier tantôt ceci, tantôt cela, et quelquefois ceci et cela en même temps), pour non pertinente, et même pour assez douteuse. A quelle sorte d'interprétation se livre-t-on en effet lorsqu'on prétend s'armer méthodologiquement afin de suivre une cohérence sémantique et qu'on en arrive au résultat inverse ? A quelle sorte d'imaginaire se voue-t-on lorsqu'on identifie les difficultés à parvenir à une interprétation satisfaisante avec les soi-disant problèmes rencontrés par l'auteur qu'on est en train de commenter ? Qu'il y ait des hésitations et des déplacements conceptuels chez Saussure, cela va sans dire. Et si pourtant il a pu paraître important de le dire, c'est sans doute parce qu'à une époque pas très éloignée le *Cours* était encore utilisé comme un bréviaire. Mais que l'exégèse conduise, sur les concepts mêmes, à une impossibilité de cohérence ne témoigne à mon avis que de l'inadéquation des buts poursuivis par le commentateur, si ce n'est de son impuissance ou de sa perversité ! Suivant une suggestion de Christian Puech, la réception des textes manuscrits pourrait bien constituer une quatrième phase de réception de l'œuvre de Saussure. Cette nouvelle réception ne sera pas moins mêlée à un imaginaire que ne l'étaient les réceptions précédentes : ou bien on croit pouvoir dire enfin le vrai sur le vrai (Saussure) (le nom apparaît ici entre parenthèses car on sent bien que c'est ce qui importe le moins) ou bien on se complait dans les arcanes d'une pensée voyageuse sans chercher à y servir de guide. Entre ces Charybde et Scylla, il me semble qu'il importe de trouver une voie qui ne cherche pas à tout embrasser d'un seul coup mais qui ne renonce pas non plus à conduire quelque part. A tout le moins, car il faut faire preuve d'indulgence (je serais le premier à tomber, par mes travaux antérieurs, sous la fêrule épistémologique qui s'abat ici), il faut reconnaître d'urgence que l'interprétation des textes saussuriens posent aujourd'hui des questions de critique herméneutique qui, pour ne pas être totalement nouvelles, n'en sont pour autant que rarement apparues dans le domaine de l'histoire des sciences du langage.

---

dictions chez Saussure : elles signalent un certain nombre de nœuds gordiens de sa réflexion, et, peut-être, de toute réflexion linguistique et/ou sémiotique » (Arrivé 2007 : 93-94). Ce n'est évidemment pas d'admettre l'existence de contradictions chez Saussure qui pourrait émouvoir mais bien de considérer que ces contradictions signalent des « nœuds gordiens de sa réflexion ».

Je me propose pour ma part d'étudier deux termes : *concret* et *abstrait*. Par défaut, ils occupent précisément cette position d'entre-deux dont les commentateurs sont si friands : ils tiennent en effet autant du discours ordinaire, qui les oppose, que du lexique philosophique. Une approche communément attendue serait d'aller rechercher des usages antérieurs des termes *concret* et *abstrait* tels que ces usages permettraient d'éclairer, non pas directement l'usage qu'en fait Saussure lui-même (car il n'y a pas à supposer, faute de preuves, qu'il les ait empruntés à une tradition de savoir clairement déterminée) mais, indirectement, le champ sémantique de leur application<sup>2</sup>. J'opte ici résolument pour une autre approche, qui consiste à comparer systématiquement les usages de ces termes dans le corpus saussurien, quitte à revenir, mais *in fine*, à une approche comparative pour situer l'usage saussurien vis-à-vis d'autres usages (et non pour justifier l'usage saussurien lui-même).

Pendant, les textes saussuriens nous sont arrivés dans un état tel que la définition constante et pleinement déterminée d'un terme y est l'exception. Pour la plupart des termes utilisés par Saussure, que ce soit des néologismes, des termes qu'il emprunte à la tradition grammaticale, des termes philosophiques ou savants, ou même des termes relativement communs tels *concret* et *réel*, il faut au contraire admettre que la reprise et le déplacement sémantique est l'ordinaire et que l'on doit mettre en avant des *configurations sémantiques* et *syntaxiques* dans lesquelles les termes sont ou non utilisés. Il importe donc de commencer par prendre en considération toutes les occurrences d'un terme<sup>3</sup>. Et l'interprétation ne commence qu'à partir du moment où l'on assume de faire jouer telle occurrence plutôt que d'autres. Dans un second temps, toutefois, il est permis de sélectionner les occurrences liées à un *domaine* particulier, avec lequel les termes n'ont pas de rapport spécifique. Tel est le cas du domaine de la phonologie et de la phonétique pour le couple des termes *abstrait* et *concret*, comme je vais tenter de le montrer.

<sup>2</sup> C'est le moteur de l'explication que donne Claudine Normand à leur endroit : « Ce qui reste non dit dans ces énoncés est la nécessité de l'abstraction ; l'idéologie scientifique de l'époque qui limitait au seul donné observable le domaine du chercheur et ne voyait dans l'abstraction que spéculation philosophique, s'opposait à des formulations explicitement abstraites. Au contraire on trouve dans le *Cours* une obsession du concret [...]. D'où certaines confusions de ce discours... » Normand 2000 : 53-54.

<sup>3</sup> Je dois ajouter : toutes les occurrences *dans la partie* éditée, que nous prenons pour ce qu'elle vaut : un pis-aller. Les index rendent en principe cette tâche aisée. Il est à noter cependant certaines omissions concernant les emplois d'abstrait et de ses dérivés dans celui des *Ecrits de linguistique générale*. Afin de donner au lecteur les moyens de vérification nécessaires, je recommanderai donc d'ajouter aux pages mentionnées dans l'index les nombres suivants : 24, 32, 34, 94, 105, 207, 217 & 327.

## 2. Critique interne

Dans certains fragments des *Ecrits de linguistique générale*, la qualification de *concret* paraît pouvoir être définie sans se rapporter à un objet. Sa paraphrase revient à plusieurs endroits, de sorte qu'il paraît légitime de considérer non seulement qu'elle satisfaisait Saussure mais qu'il lui accordait une certaine valeur. Considérons par exemple la fin de cette Note :

3° si = à la conscience du sujet parlant, tout est concret<sup>4</sup>

Ce «tout» dont il est dit qu'il est concret, ce n'est pas encore un objet. Il aurait plutôt à voir avec l'intégralité que Saussure associe à la concrétude lorsqu'il pose la question de l'objet<sup>5</sup>. C'est dire si pour moi la question du concret doit être séparée de la détermination de l'objet de la linguistique, question beaucoup plus complexe encore que celle que je voudrais examiner. Il importe de diviser les problèmes et de les prendre un à un dans un ordre satisfaisant. Or il me semble qu'on règle le problème du concret et de l'abstrait en lui attribuant un objet, quel qu'il soit<sup>6</sup>; par la même occasion on s'ôte toute possibilité de parvenir à une compréhension relative au concret au profit de celle concernant l'objet.

On aurait tort de considérer comme allant de soi que le concret et l'abstrait s'opposent dans la pensée de Saussure. Certes, des passages aussi massifs que celui pris en exemple ci-dessous, déjà partiellement cité, vont dans ce sens :

2° abstrait = pas linguistique

3° si = à la conscience du sujet parlant, tout est concret (*ELG*, 327).

Nous voyons bien, dans ce passage, se dessiner une opposition paradigmatique entre le concret et l'abstrait. Toutefois, les équivalences sur lesquelles elle se base restent problématiques car elles ne sont pas réversibles. Si l'abstrait est ce qui n'est pas linguistique, est-ce à dire que ce qui est linguistique est toujours et seulement concret ?

Mais ce qui m'intéresse ici de souligner, c'est toute une série de passage où Saussure emploie, plutôt que le qualificatif *abstrait*, le substantif *abstraction*, dans

<sup>4</sup> Ferdinand de Saussure, *Ecrits de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 2002, p. 327. Désormais les renvois à cet ouvrage seront notés *ELG*, suivis du numéro de page. De façon analogue, les renvois au *Cours de linguistique générale* seront notés par l'acronyme *CLG*.

<sup>5</sup> «Quel est l'objet à la fois intégral et concret de la linguistique ? La question est particulièrement difficile» (*CLG*, 23).

<sup>6</sup> Cet objet varie en effet selon les commentateurs. Normand l'applique, on l'a vu, à l'objet «langue» (cf. Normand 2000 : 17). Simon Bouquet, quant à lui, en fait une application à l'«unité de sens» et à l'«unité phonologique» (cf. Bouquet 1997 : 296).

des emplois où il s'agit d'une substantivation d'un verbe d'action, voire directement la forme verbale :

Quand je dis que je veux abstraire de l'intégral linguistique [...] la forme seule... (ELG, 104).

Dans ce cas, le rapport entre concret et abstrait devient un rapport syntagmatique, il marque un passage, voire un procès. On remarque aussi qu'*intégral* devient lui-même substantivé, ce qui permet d'éviter à nouveau de désigner autrement que par son qualificatif l'objet linguistique sur lequel porte la procédure d'abstraction.

Il ne paraît pas toutefois que la seule procédure envisagée par Saussure soit celle de l'abstraction à partir du concret. La procédure inverse est également possible, à savoir depuis l'abstrait pour ensuite rencontrer les faits concrets. Comme je voudrais à présent le montrer ce sont de tels rapports qui gouvernent la répartition de la phonologie et de la phonétique. Autant prévenir tout de suite que, dans ce cas de figure, phonologie et phonétique ont peu à voir avec leurs définitions dans la linguistique structurale pragoise et qu'on ne saurait pas même dire que ce que Saussure appelle *phonétique* est l'équivalent de ce que l'on entend ordinairement par *phonologie* et, corrélativement, que ce qu'il appelle *phonologie* est en revanche plus aisément entendu aujourd'hui sous le terme de *phonétique*. Si l'on se contentait d'une telle assimilation, on dissoudrait un problème sans prendre le temps de se demander les raisons d'un tel quiproquo, raisons qui ne sont pas fortuites et qui, en réalité, construisent tout autrement le rapport de la phonologie à la phonétique. La phonologie comme l'entend Saussure n'est pas la description des sons concrets d'une langue donnée, et sa phonétique n'est pas l'analyse des phonèmes entendues comme unités abstraites, construites à partir des sons concrets de la phonétique. En fait, si phonétique et phonologie sont *distinctes*, on ne peut pas aller pour Saussure jusqu'à les *opposer*<sup>7</sup>. Que le rapport entre *abstrait* et *concret* soit syntagmatique permet donc deux parcours, dans deux disciplines distinctes. Saussure précise pour chacune d'entre elles le parcours qu'il entend privilégier et, à d'autres endroits, le parcours qu'il faut éviter. Je vous propose à présent que nous lisions ensemble quelques passages du corpus saussurien où sont exprimées les relations du concret et de l'abstrait afin que nous puissions voir à l'œuvre la distinction des deux procédures.

<sup>7</sup> « ... il est seulement essentiel de dire que toute question phonologique est pour nous absolument située HORS DE LA LINGUISTIQUE, à plus forte raison hors de la *phonétique*, qui est une partie déterminée de la linguistique : et que les termes de PHONOLOGIE et de phonétique ne peuvent donc non seulement pas se confondre, mais pas même s'opposer » (ELG, 177).

## 2.1. De l'abstrait au concret en phonétique

Pour commencer peut-être par ce qui paraîtra le moins étonnant, lisons ces considérations qui touchent à la phonétique :

On ne cesse en linguistique de considérer dans l'ordre B des objets *a* qui existent selon A, mais pas selon B ; dans l'ordre A des objets *b* qui existent selon B mais pas selon A, etc. [...] Éternellement donc le grammairien ou le linguiste nous donne pour entité concrète, et pour entité absolue servant de base à ses opérations, l'entité abstraite et relative qu'il vient d'inventer dans un chapitre précédent (*ELG*, 24).

Par exemple – je poursuis hors citation –, chercherait-on à effectuer l'analyse d'un groupe morphologique, il est tout à fait vicieux de l'analyser en phonèmes dès lors que ces phonèmes n'ont pas de pertinence morphologique dans l'état de langue considéré. Des éléments dotés d'une *valeur* et qui sont corrélés à des changements de significations d'un état de langue à un autre, comme le sont les groupes morphologiques, ne peuvent trouver aucun moyen d'explication dans des règles d'évolutions phonétiques (au sens saussurien) qui sont, pour leur part, dénuées de toute valeur dans quelque état de langue considéré. Il faut donc s'interdire d'aller de l'abstrait au concret en linguistique, et notamment de partir des résultats de l'analyse phonétique pour conduire l'analyse morphologique.

## 2.2. Du concret à l'abstrait en phonétique

Abordons alors la relation inverse qui va du concret à l'abstrait. C'est naturellement le parcours qui est valorisé pour la phonétique. Il est en effet absolument nécessaire de partir des faits concrets. Mais il est aussi nécessaire de *dégager* de ces faits les *entités* abstraites qui sont les seuls véritables objets de la linguistique.

Les faits de parole, pris en eux-mêmes, qui seuls certainement sont *concrets*, se voient condamnés à ne signifier absolument rien que leur identité ou leur non-identité. Le fait par exemple que *aka* est prononcé par telle personne à un certain endroit et à un certain moment, ou le fait que mille personnes à mille endroits et à mille moments émettent la succession de sons *aka*, est absolument le seul fait donné : mais il n'en est pas moins vrai que seul le fait ABSTRAIT, l'*identité acoustique de ces aka*, forme seul l'*entité acoustique aka* : et qu'il n'y a pas à chercher un objet premier plus tangible que ce premier objet abstrait (*ELG*, 32).

Qui emploierait en linguistique des entités abstraites pour expliquer des entités concrètes se confronterait à d'insurmontables difficultés méthodologiques. Mais ce n'est pas pour de semblables raisons méthodologiques que le linguiste

est amené à privilégier, à rebours, un parcours qui va du concret à l'abstrait. Les raisons sont cette fois épistémologiques. Comme le proclame l'un des adages les plus fameux du *Cours*, c'est le point de vue qui crée l'objet. La création de l'objet linguistique ne se fait pas toutefois *ex nihilo* : elle s'enracine dans l'observation des faits concrets de la parole. La langue, avant que d'être historique ou sociologique, est essentiellement un phénomène psychique, et en cela elle présente une réalité tangible. Mais cette réalité ne peut pas être atteinte directement. Elle ne peut être saisie que selon un point de vue, point de vue spécifique à son analyse, que le linguiste exerce sur les données concrètes de la parole.

### 2.3. Du concret à l'abstrait en phonologie

Venons-en à la phonologie. La phonologie se distingue de la phonétique en ce que, pour sa part, elle ne fait aucune place au psychique. De la phonologie, Saussure dit qu'on l'appelle en Allemagne *Lautphysiologie* (cf. *CLG*, 55-56; *ELG*, 177, 245). La phonologie saussurienne est une physiologie des sons dont la tâche est de décrire les mouvements phonatoires, ou les impressions acoustiques produites par les mouvements de l'appareil vocal, et qui en revanche ne doit nullement s'inquiéter des différences que ces impressions impriment dans la conscience des sujets parlants sous la forme de différences linguistiques. C'est à se demander d'ailleurs si l'intérêt de la phonologie se trouve dans son application à l'actualisation des mouvements phonatoires dans une chaîne parlée. Cet intérêt serait, selon Saussure, assez médiocre, car «une saine appréciation de ce qu'est le mécanisme d'une langue montre qu'il n'y a qu'une importance très limitée à connaître les valeurs absolues qui s'y trouvent» (*ELG*, 245). Or, que la phonologie établisse des valeurs absolues conduit à reconnaître qu'elle n'a nullement à partir de données concrètes. – Illustrons par une nouvelle citation ce troisième cas de relation entre le concret et l'abstrait :

Comme le sujet parlant ne se propose jamais d'exécuter «des mouvements», mais les mouvements qu'impose une série fixe de sons à réaliser, il en résulte qu'une phonologie qui s'imagine pouvoir puiser le principe de ses unités, de ses distinctions et de ses combinaisons dans l'observation n'aboutit à rien et n'est pas une phonologie (*ELG*, 254).

*Valeurs absolues, série fixe de sons à réaliser*, on ne saurait être plus clair : pour Saussure les sons étudiés par les phonologues ne sont pas encore réalisés ; ce sont seulement des idées de sons, pris comme des valeurs absolues, et dont le système peut être formalisé. La phonologie est une algèbre, encore bien davantage que la phonétique.

#### 2.4. De l'abstrait au concret en phonologie

Nous en arrivons alors au rapport inverse, qui irait, en phonologie, de l'abstrait au concret. Tel est en effet, cette fois, le parcours recommandé par Saussure, ainsi qu'il gouverne l'exposition des «Principes de phonologie» servis en appendice à l'introduction du *Cours*. Dans ces «Principes», Saussure entreprend d'abord d'énumérer les quatre grands facteurs de production du son, dont deux sont nécessaires et suffisants – l'expiration et l'articulation buccale – et deux autres facultatifs – la vibration du larynx et la résonance nasale. En croisant ces quatre facteurs, il obtient d'abord quatre familles de sons, à savoir sourde, sonore, sourde nasalisée et sonore nasalisée. Puis, en fonction d'un degré d'aperture changeant le point d'articulation buccale, ces familles sont soumises à une seconde typologie, d'après laquelle on distingue des occlusives, des fricatives, des nasales, des liquides, des semi-voyelles et des voyelles. Ce faisant, Saussure n'a jamais eu à considérer que des espèces, non des réalisations sonores, des valeurs absolues, non des valeurs relatives. Les données sensibles ne sont pas nécessaires à l'établissement d'un tel système, qui est applicable à toute production linguistique, voire à toute expression sonore émise par un être humain. Cependant la phonologie peut-elle se contenter d'un système purement déductif? Écoutons une fois encore la parole de Saussure :

On parle de *P* comme on parlerait d'une espèce zoologique; il y a des exemplaires mâles et femelles, mais pas d'exemplaire idéal de l'espèce. Ce sont des abstractions que nous avons distinguées et classées jusqu'ici; mais il était nécessaire d'aller au delà et d'atteindre l'élément concret (*CLG*, 82).

L'élément sonore concret n'apparaît jamais seul; il est pris dans la *chaîne sonore* que constitue la parole. Et, de la même manière que tout espèce animale se réalise dans des spécimens mâle ou femelle, tout idée de son se réalise dans un son explosif ou dans un son implosif. Tels sont les éléments concrets de la parole, et il n'est pas possible d'émettre une théorie phonétique – qu'elle soit historique, comme elle l'a été exclusivement durant le XIX<sup>e</sup> siècle, ou bien synchronique, comme elle pourra le devenir au XX<sup>e</sup> siècle – sans prendre ces éléments pour base de la théorie. La phonologie doit se conformer à cette exigence. Elle peut très bien prendre le tour abstrait d'une déduction pour l'établissement de valeurs absolues – la règle épistémologique de simplicité suffirait à le justifier; mais elle se confronte au concret quand elle met ces valeurs en relation les unes avec les autres, c'est-à-dire quand elle se confronte au facteur temporel.



### 3. Critique externe

A parcourir comme nous l'avons fait les quatre relations syntagmatiques où sont pris le concret et l'abstrait, on remarque qu'il n'y a nullement à privilégier *a priori* l'un de ces termes sur l'autre. Nulle axiologie ne vient ici répartir une fois pour toutes le bien et le mal, le grain et l'ivraie, dans les moyens de connaissance. Il n'y a pas non plus à asservir la phonologie, entendue comme physiologie des sons, en simple science dépendante de la phonétique, partie de la linguistique qui s'attache aux formes matérielles des langues. La phonétique est, à l'époque de Saussure, une science historique; la phonologie est, quant à elle, en dehors du temps: pas même synchronique, mais achronique, puisqu'elle se consacre à un phénomène universel et immuable – l'articulation phonatoire. Les deux disciplines correspondent dès lors à des modèles épistémologiques distincts: la phonologie doit être déductive, la phonétique, peut être en partie inductive. Et, bien que la phonologie et la phonétique aient en apparence affaire à des phénomènes similaires, leurs moyens et leurs buts sont tout à fait étrangers les uns aux autres – Saussure ira jusqu'à les considérer comme incompatibles (cf. *ELG*, 245).

Selon une tradition aristotélicienne, la théorie de la connaissance partage les sciences en deux groupes: les sciences abstraites et les sciences concrètes, ou empiriques. Les mathématiques sont l'archétype des premières; l'histoire est devenue, à l'époque d'Auguste Comte, le prototype des secondes. De toute évidence, la phonologie, comme l'indique son suffixe, doit se ranger dans la première catégorie. Au contraire la phonétique doit être rangée auprès de l'histoire parmi les sciences concrètes. L'implication de l'abstrait dans le concret dont ces disciplines, chacune à sa manière, affirme le parcours, appelle cependant la possibilité d'un groupe hybride, à la fois concret et abstrait, que Herbert Spencer appelle d'ailleurs précisément le groupe des sciences «concrètes-abstraites»<sup>8</sup>. Et, comme d'après Spencer le meilleur exemple d'une science concrète-abstraite est celui de la mécanique, on ne se privera pas d'extraire du manuscrit intitulé «De l'essence double du langage», récemment retrouvé et publié dans les *Ecrits de linguistique générale*, une remarquable proposition rapprochant la langue de l'objet de la mécanique:

Tout le temps [la langue] s'avance et se meut à l'aide de la formidable machine de ses catégories négatives, véritablement dégagées de tout fait concret (*ELG*, 76).

Avec les sciences concrètes-abstraites, sommes-nous quitte du problème que ces termes ont posé? Pas vraiment. Car il faudrait admettre des nuances et dire, par exemple, que si la phonétique est bien une science concrète-abstraite, la

<sup>8</sup> Dans sa *Classification des sciences*, chapitre 1.

phonologie serait quant à elle plutôt « abstraite-concrète ». Mais mieux vaut sans doute alors reconnaître que la qualification de « concret-abstrait » reste insatisfaisante pour une caractérisation gnoséologique de la linguistique. Du reste, cette carence est la raison d'un développement dont le retentissement est tel qu'il justifierait à lui seul l'extraordinaire intérêt que suscite aujourd'hui la lecture des textes de Saussure – je veux parler bien entendu de la sémiologie comme moyen spécifique et inédit de caractérisation de la linguistique et de son classement au sein du savoir. Saussure s'est intéressé de près, et de longue date, aux questions gnoséologiques. Adrien Naville, qui en 1901 est doyen de la faculté des Lettres et des Sciences Sociales de l'Université de Genève, a été jusqu'à faire une place à la sémiologie appelée par les vœux de Saussure dans l'organigramme de sa *Nouvelle classification des sciences*<sup>9</sup>. C'est dire si, avec la sémiologie, Saussure avance une proposition dont l'enjeu ne lui a pas échappé et que, sans doute plus que toute autre proposition théorique, il a cherché à développer et à promouvoir.

Ceci m'amène enfin à rapprocher le projet saussurien des intentions d'un philosophe qui, pas moins qu'Auguste Comte, a marqué le savoir au XIX<sup>e</sup> siècle. Selon Hegel, – pour le nommer, – l'abstrait est ce qui apparaît hors de ses relations vraies avec le reste ; le concret est en revanche ce qui est pleinement déterminé par toutes ses relations ; c'est l'unité qui comprend les différences – aussi est-ce l'esprit qui est le plus concret. On voit aussitôt le rapprochement possible avec l'objet de la linguistique. La langue, avons-nous reconnu, est essentiellement psychique ; elle tient donc de l'esprit. Sa spécificité toutefois doit être mieux circonscrite ; la langue est sémiologique : chacun des éléments qui la compose est déterminé par les relations qu'il entretient avec les autres éléments. Elle serait donc, pour Hegel, tout ce qui a de plus concrète. Le phonème, quant à lui, est bel et bien l'unité qui comprend les différences : il résulte de la coïncidence entre un mouvement articulatoire et une impression acoustique. Pas moins que la langue, il est, sous le point de vue de la phonétique, et en dépit de ce qu'en affirme Saussure, concret au sens où l'entend Hegel. Pourtant, dans son appréhension phonologique, le phonème peut être tenu pour une abstraction, parce qu'il est alors établi en valeur absolue. Là aussi c'est donc la valeur sémiologique qui fait la part entre l'aspect concret et l'aspect abstrait du phonème. La sémiologie est ainsi le lieu véritable où se dénoue le problème théorique que pose l'usage des termes *concret* et *abstrait* chez Saussure. On ne s'étonnera pas dès lors que son dénouement se fasse encore attendre...

FNRS / Université de Liège  
semir.badir@ulg.ac.be

<sup>9</sup> Voir à ce sujet Fehr 2000 : 105-109.

## BIBLIOGRAPHIE

- Arrivée, Michel. 2007. *A la recherche de Ferdinand de Saussure*, Paris, P.U.F.
- Bouquet, Simon. 1997. *Introduction à la lecture de Saussure*, Paris, Payot.
- Fehr, Johannes. 2000. *Saussure entre linguistique et sémiologie*, Paris, P.U.F.
- Normand, Claudine. 2000. *Saussure*, Paris, Belles-Lettres.
- de Saussure, Ferdinand. 1916. *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.  
(= CLG)
- de Saussure, Ferdinand. 2002. *Ecrits de linguistique générale*, Paris, Gallimard.  
(= ELG)